

# ASSEMBLÉE NATIONALE

# 14ème législature

lois

Question écrite n° 67036

### Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social sur l'application de la loi n° 2014-40 du 20 janvier 2014 garantissant l'avenir et la justice du système de retraites. En effet, il semblerait que le texte d'application prévu par l'article 4, I, 1°, de ladite loi, concernant l'indicateur de suivi n'ait pas encore été publié. C'est pourquoi il le prie de bien vouloir lui indiquer le calendrier prévu en la matière.

## Texte de la réponse

Le texte d'application de la loi no 2014-40 du 20 janvier 2014 garantissant l'avenir et la justice du système de retraites prévu par l'article 4, I, 1°, de ladite loi, concernant l'indicateur de suivi, est paru au Journal officiel du 22 juin 2014. Il s'agit du décret no 2014-654 du 20 juin 2014 relatif au comité de suivi des retraites.

#### Données clés

Auteur: M. Jean-Luc Warsmann

Circonscription: Ardennes (3e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 67036

Rubrique: Parlement

Ministère interrogé: Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

#### Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : <u>21 octobre 2014</u>, page 8761 Réponse publiée au JO le : <u>19 avril 2016</u>, page 3299